

Sada, le 17 Octobre 2017



Commune de SADA

Le Maire

A

Madame la Ministre des Outre-mer
27 rue Oudinot
75007 Paris

N° 359/Maire/DGS/DRH/17

Affaire suivie par : Tamouati ALI BACAR

Tél : 0639 27 39 44

Mail : tamouati.ali-bacar@mairiedesada.fr

Objet : Conséquences de la suppression des emplois aidés

Madame la Ministre,

Comme tous les maires du département, c'est avec beaucoup de regret que la commune vit les conséquences de la suppression des emplois aidés. Or, pour nos collectivités, ils constituent un véritable levier social permettant à des personnes éloignées de l'emploi, sans diplômes, parfois jamais scolarisées de bénéficier d'un emploi, de construire des projets d'avenir et de ne pas être un poids inutile pour la société.

L'on pourrait s'interroger sur leur efficacité mais les collectivités surtout mahoraises ont besoin du déploiement de cette solidarité nationale pour accompagner leur développement, en particulier dans des secteurs clés. En effet, la commune a eu recours à ces emplois pour assurer la propreté de la voirie, le nettoyage des établissements scolaires et le soutien aux missions de la Police municipale.

Je comptabilise actuellement 89 agents CUI en fin de contrat dont 30 pour la propreté urbaine, 52 pour l'entretien des écoles et 7 pour la police municipale en tant qu'Agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Le renfort du service de la police municipale par ces ASVP avait permis d'élargir les zones et les créneaux d'intervention jusqu'à 22h, dans un territoire où l'insécurité et les incivilités sont grandissantes.

Durant leur contrat, ces agents ont réellement bénéficié des formations nécessaires dans leur domaine d'activité, comme le prévoit la réglementation dans le cadre du volet « insertion » du dispositif. Je ne manquerais pas de vous envoyer le rapport d'activité en cours de formalisation.

Des actions spécifiques de formation sont également entreprises auprès du CNFPT pour accompagner individuellement les agents afin d'accéder plus facilement à des formations qualifiantes ou à des emplois durables.

Les échanges que mes collaborateurs ont entrepris ces dernières semaines avec le Pôle Emploi et la DIECCTE pour la reconduction de ces emplois n'étant guère rassurante, des dysfonctionnements

impactent déjà le fonctionnement des services ayant recours à ces emplois (écoles, voirie et Police municipale).

Pour les établissements scolaires, les fins de contrat du mois d'août occasionnent des désagréments puisque aucune embauche n'a pu être réalisée. Les non renouvellements de fin septembre 2017 font que les écoles ne sont plus entretenues. Les 2 100 élèves que comptent nos établissements scolaires de la maternelle à l'élémentaire ne sont plus entretenus. **La situation devient préoccupante pour la municipalité, mais aussi pour les parents d'élèves qui commencent à rouspéter à juste titre.** Ne pouvant plus garantir les meilleures conditions d'enseignement, la rentrée du mois d'octobre prochain est sérieusement compromise.

Depuis 2014, grâce aux emplois aidés, la municipalité a permis de lutter avec efficacité contre l'insalubrité urbaine. Il s'avère que depuis le 30 septembre, le service propreté urbaine doit fonctionner avec 7 agents qui doivent assurer la mission de voirie communale (ramassage des déchets, curage des caniveaux et entretien des espaces publics) pour une commune de plus de 10 000 habitants.

Par ailleurs, la suppression des contrats aidés a également un impact sur les missions de collecte de déchets du SIDEVAM qui ne pourra plus les assurer correctement.

Cette situation fait qu'avec l'arrivée prochaine de la saison des pluies, la commune encoure des conséquences sanitaires majeures par la prolifération des maladies infectieuses ou vectorielles. Ce risque est réel à l'échelle du département puisque tout le territoire est impacté par cette mesure drastique qui met nos collectivités en difficulté.

Venant tout juste de sortir du déficit selon le rapport de la CRC du 22 juin 2017 ci-joint, la situation financière de la commune reste encore fragile. La commune a encore besoin de ces emplois aidés, **tout comme nos autres homologues ultramarins qui viennent d'avoir votre accord pour reconduire les leurs. Le plus jeune département de France mérite aussi votre attention sur cette question oh combien importante.**

Madame la Ministre, je viens par ce cri d'alarme vous demander de nous permettre de reconduire ces emplois nécessaires au développement économique, social et sanitaire de notre territoire. A travers cette demande, je plaide la cause des 16 autres communes mahoraises qui vivent la même situation que la mienne.

Espérant votre attention sur ce dossier, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



BAMANA-Anchya

Pièce jointe :

Rapport de la Chambre régionale des comptes du 22 juin 2017

Copie :

Les Députés

Les Sénateurs

Le Préfet